



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Les Etats membres de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL) concluent leur premier atelier régional sur l'éradication de l'apatridie

Les Points Focaux sur les questions d'apatridie des États membres de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), avec le soutien du HCR, ont tenu leur premier atelier stratégique régional sur l'éradication de l'apatridie dans la région. L'atelier organisé à Naivasha au Kenya du 24 au 27 avril 2018 avait pour objectif de mettre en œuvre le cadre régional commun visant à éradiquer l'apatridie en renforçant l'inclusion dans chaque État et ainsi, contribuer à la consolidation de la paix et au développement durable dans la région des Grands Lacs.

Cet atelier faisait suite au Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL) en octobre 2017. Le Sommet avait adopté la Déclaration de Brazzaville accompagné d'un Plan d'action régional 2017-2019 sur l'éradication de l'apatridie, visant à mettre fin à l'apatridie dans la sous-région à travers la ratification des conventions internationales sur l'apatridie; la mise en place de réforme juridique; le renforcement des systèmes d'état civil et l'élaboration des plans d'action nationaux, parmi les divers engagements.

Conformément à l'Engagement n° 9 de la Déclaration de Brazzaville, les Points Focaux ont soutenu et encouragé l'Union africaine à conclure le projet de protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique. Ils ont réitéré l'importance de maintenir les principes essentiels de cet instrument qui si adopté avec ses normes innovantes et protectrices, contribuera à prévenir et à éradiquer l'apatridie en Afrique.

À la fin de l'atelier, les Points Focaux ont adopté les termes de référence définissant leurs rôles et responsabilités respectives. Ils se sont mis d'accord sur une feuille de route jusqu'en 2019 visant à ce que chaque État membre s'engage à constituer une groupe de travail sur l'apatridie d'ici juin 2018; à préparer un plan d'action national pour mettre fin à l'apatridie d'ici août 2018, et à conclure le processus de ratification des conventions sur l'apatridie au plus tard en août 2019.

Les États membres de la CIRGL comprennent la République d'Angola, la République du Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République du Kenya, la République du Rwanda, la République du Soudan, la République du Soudan du Sud, la République de l'Ouganda, la République unie de la Tanzanie, et la République de Zambie.

FIN

Macdonald Mwakasendile, Directeur de la Communication, Secrétariat exécutif de la CIRGL - Tel: +257 79 856 659, Email: macdonald.mwakasendile@icglr.org

Bénédicte Voos, Administratrice principale chargée des questions sur l'apatridie, UNHCR RSC - Tel: +254 742 983 739, Email: voos@unhcr.org